

LES AMIS DU PATRIMOINES DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2016

LES AMIS DU PATRIMOINES DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Notes afférentes aux états financiers	6 - 9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'attention des administrateurs de
LES AMIS DU PATRIMOINES DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

J'ai effectué l'audit des états financiers de LES AMIS DU PATRIMOINES DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Suzanne Couture CPA Inc.
Société de Comptable Professionnelle Agréée
7275 Louis St Laurent, Compton, Qc

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes, celui-ci tire des produits de dons et activités dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon suffisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes et je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie, de l'actif à court terme et des actifs nets. J'exprime par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de LES AMIS DU PATRIMOINES DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, conformément Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Suzanne Couture CPA Inc.
Comptable Professionnelle Agréée

Suzanne Couture, CPA auditrice, CA

Par Suzanne Couture CPA

Compton, le 18 janvier 2016

LES AMIS DU PATRIMOINES DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2016 \$	2015 \$
PRODUITS DE FINANCEMENT PUBLIC		
Subvention fédérale-Emploi d'été Canada	9 433	4 630
Subvention PACTE RURAL	-	15 638
Subvention municipale	12 008	4 400
	<u>21 441</u>	<u>24 668</u>
PRODUITS AUTONOME		
Cotisations annuelles	7 260	5 933
Droits/ entrées/ visites	4 857	5 301
Billetterie spectacles	11 400	8 650
Ventes et divers	57 486	51 980
	<u>81 003</u>	<u>71 864</u>
PRODUITS DE FINANCEMENT PRIVÉ		
Fondation Tillotson	6 274	30 409
Commandites et divers	17 798	12 028
Dons	15 030	5 094
	<u>39 102</u>	<u>47 531</u>
	<u>141 546</u>	<u>144 063</u>
CHARGES		
Amortissement - immobilisations	30 243	31 621
Apport affectés à l'acquisition des immobilisations	(17 932)	(18 679)
Fonctionnement	53 835	47 180
Visites musée/maison/sentier	49 545	42 992
Nuit de poésie	11 358	-
Activités traditions	8 754	2 612
Spectacles	8 809	6 090
Activités bénéfiques	27	1 195
Rénovation	-	45 661
	<u>144 639</u>	<u>158 672</u>
(INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(3 093)</u>	<u>(14 609)</u>

LES AMIS DU PATRIMOINES DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2016**

	Investi en immobilisation \$	Non affecté \$	2016 \$	2015 \$
SOLDE AU DÉBUT	292 519	(13 478)	279 041	293 650
(Insuffisance) des produits sur les charges	<u>(12 311)</u>	<u>9 218</u>	<u>(3 093)</u>	<u>(14 609)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>280 208</u>	<u>(4 260)</u>	<u>275 948</u>	<u>279 041</u>

LES AMIS DU PATRIMOINES DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	950	1 104
Taxes de vente à recevoir	2 454	4 735
Subventions à recevoir	-	5 324
	3 404	11 163
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 3)	710 578	740 821
	710 578	740 821
	713 982	751 984
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires	5 005	22 567
Dû à l'état	2 660	2 075
	7 665	24 642
APPORTS AFFECTÉS À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION (Note 4)	430 369	448 301
	438 034	472 943
ACTIF NET		
Investi en immobilisation	280 208	292 519
Non affecté	(4 260)	(13 478)
	275 948	279 041
	713 982	751 984

APPROUVÉ


Administrateur

Administrateur

LES AMIS DU PATRIMOINES DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur le revenu. Il a comme objectif d'organiser des activités socioculturelles au profit de la collectivité et de pourvoir à la construction ou à l'aménagement et au maintien d'installations accessibles à toutes la collectivité, notamment un musée patrimonial; un pavillon d'accueil avec exposition thématique, café-terrasse et boutique souvenirs; des sentiers pédestres dédiés aux oeuvres littéraires et poétiques; des installations sculpturales: un lieu de villégiature en plein air à caractère patrimonial et culturel.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Normes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables énumérées ci-dessous.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférents. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode du solde décroissant aux taux de 4% pour la maison et l'église, de 20% pour le mobilier de bureau et de 10% pour le sentier et le boisé. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont amortis selon la même méthode et selon le même taux que les immobilisations qui s'y rapportent.

LES AMIS DU PATRIMOINES DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

Instruments financiers

L'entité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par activités: fonctionnement, visites, nuit de poésie, activités traditions, spectacles, fête de la soupe, activités bénéfiques.

Les frais de personnel et les frais généraux sont imputés au fonctionnement exclusivement. Les frais des autres activités sont imputés de façon spécifique à chaque activités.

Emprunt à court terme

L'organisme a marge de crédit Accord D autorisé de 11 000 \$, 6.95 %, solde inutilisé de 8 687\$. Une marge de crédit Visa autorisé de 20 000 \$, 8.5 %, solde inutilisé de 17 310 \$.

Subventions et dons relatifs aux immobilisations corporelles

Les subventions et les dons relatifs à l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de subventions reportées présentées en diminution des immobilisations corporelles et sont amortis selon la même méthode que l'immobilisation corporelle pour laquelle un don ou une subvention a été attribuée.

LES AMIS DU PATRIMOINES DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2016

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016			2015
	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur Nette	Valeur Nette
Terrain- maison de l'arbre	2 646	-	2 646	2 646
Maison de l'arbre	65 923	16 449	49 474	51 535
Mobilier	5 823	4 601	1 222	1 527
Église	834 098	183 943	650 155	677 245
Boisé et sentier	13 417	6 336	7 081	7 868
	<u>921 907</u>	<u>211 329</u>	<u>710 578</u>	<u>740 821</u>

4. APPORTS AFFECTÉS À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Apports affectés à l'acquisition des immobilisations. Amorti à 4 % annuellement.

	2016		2015
	\$		\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	466 980	\$	486 437
MOINS : Amortissement de l'exercice	(18 679)		(19 457)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	448 301		466 980

LES AMIS DU PATRIMOINES DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2016

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

L'organisme évalue les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Ce risque est minimisé par le fait que l'organisme a une marge de crédit autorisé de 20 000\$.